

Compte rendu - Groupes de travail concernant la réactualisation du Docob sites Natura 2000 FR 8301016 « Val d'Allier Sud » / FR 830105 « Val d'Allier Nord » / FR 8310079 « Val d'Allier Bourbonnais »

Compte rendu synthétique :

Le constat est fait d'une réelle fermeture des milieux. Si on remonte au-delà de 1946, des documents historiques permettent d'établir que les milieux fermés étaient très peu présents, estimés à de 10% depuis au moins les années 1750, soit un niveau extrêmement bas. Le pourcentage de milieu fermé à l'échelle du Val d'allier sur le département de l'Allier à quadruplé entre 1750 et aujourd'hui. L'augmentation des milieux fermés peut donc être considérée comme récente et quasiment exponentielle. La question se pose aujourd'hui de savoir quelle sera l'évolution future (accroissement exponentielle, équilibre naturel, ...) et de déterminer l'équilibre que l'on souhaite atteindre (fermeture du milieu, maintien d'une mosaïque d'habitats, ...). **L'assemblée partage de façon unanime ce constat.**

On assiste à une reconquête de la forêt alluviale historiquement quasi absente du Val d'allier en Allier. Cela est une vraie richesse, la forêt alluviale formant un corridor écologique peut présent à l'échelle des rivières françaises, par ailleurs ce milieu est propice à de nombreuses espèces animales et végétales (Orme lisse, Vigne sauvage, Castor, Loutre, Milan noir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur...) qui y sont intimement liées à différentes étapes de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, nidification ...).

Néanmoins cela soulève la question de la place des milieux ouverts sur le Val d'Allier, de leur régression rapide et de la perte avec d'une mosaïque d'habitat source notamment d'une riche biodiversité.

Il est a noté qu'au même titre que les forêts alluviales, certains habitats ouverts sont des habitats d'intérêt communautaire, et pour cette raison identifiés comme des habitats à préserver dans les Documents d'objectifs.

L'assemblée est d'accord pour dire que la diminution des milieux ouverts est préoccupante, bien que les milieux fermés soient une richesse. Tous s'accorde à dire qu'il faut aujourd'hui agir pour le maintien de zones ouvertes là où c'est encore possible et qu'il n'est pas question d'agir sur des zones déjà fermées et colonisées par la forêt alluviale.

Différentes incidences sont mises en avant, conséquences directes de la fermeture des milieux : perte d'une certaine mosaïque d'habitats riche en biodiversité, modification des écoulements en cas de crue, limitation de la mobilité du lit de la rivière, modification du paysage, difficulté d'accès à la rivière ... **Ces différentes incidences sont considérées comme préoccupantes par l'ensemble de l'assistance avec une sensibilité particulière sur les risques d'inondation et les embâcles au niveau des infrastructures, ainsi que la question de l'accès à la rivière.**

Les principaux facteurs d'entretien des milieux ouverts présentés sont les suivants : diminution des fréquences de crues, diminution de la mobilité de l'Allier, diminution du pâturage, baisse de l'entretien par l'Homme, diminution des populations de lapin en bord d'Allier.

L'assemblée s'accorde sur le fait que l'on ne peut agir directement que sur deux facteurs : le pâturage et l'entretien par les Hommes.

L'assemblée s'entend sur le fait qu'il faut localiser les zones à enjeux. Pour se faire le CEN propose de réaliser une cartographie en localisant les zones où des actions pourraient être mises en place. Cette cartographie permettrait de définir des zones d'intervention prioritaire et de définir des champs d'expérimentation qui permettraient de mieux comprendre la dynamique. Cette cartographie pourrait être croisée avec les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou maintenir leur activité. Elle sera proposée en groupe de travail en septembre ou octobre 2015. Elle permettra d'imaginer des actions pilotes qui pourraient selon le résultat être reconduites dans d'autres zones. Pour ce qui est de l'introduction du lapin, c'est une expérimentation qu'il pourrait être intéressant de mener avec notamment l'appui technique de la Fédération de chasse, en lien avec les partenaires de la RNVA.

Compte rendu détaillé :

Compte-rendu des réunions du

- 23 juin 2015 à Avermes
- 23 juin 2015 à Créchy
- 29 juin 2015 à Chatel de Neuvre

		Avermes	Créchy	Chatel de Neuvre
BEYLOT René	commune de Monetay sur Allier			x
BLONDET Christian	CLE SAGE Val d'Allier			x
BOULLE Benoit	Association des chasseurs de gibiers d'eau de l'Allier	x		x
BRENON Catherine	Chambre d'agriculture de l'Allier			x
COMBELLES Stéphane	Conseil Départemental de l'Allier			x
COURNEZ Estelle	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	x	x	x
DAVOT Céline	Fédération de chasse de l'Allier			x
DEJAIFVE Pierre-André	Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier			x
DEVOUCOUX Bernard	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier			x
DUCERF Vincent	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Allier	x		
DUCROUX Bertrand	Fédération de chasse de l'Allier			x
FONTVERNE Mariel	Communauté de communes Vichy Val d'Allier		x	
GAILLARD Michel	Commission Départementale d'Archéologie Subaquatique de l'Allier		x	
GALLET Sophie	commune de Trévol	x		
GOMBERT Céline	Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques de l'Allier	x		
GRANDGEORGES Pascal	commune d'Aubigny	x		
GUILLAUME Nicole	Société scientifique du Bourbonnais			x
IBERT Dominique	agriculteur retraité			x
LAFLEUR Rémi	entreprise CERF			x
LAUCOIN Violaine	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	x	x	x
LONGEOT Gérard	commune de Saint Loup			x
MAINAUD Julien	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	x		
PEYRET Pierre-Henri	Direction Départementale des Territoires de l'Allier	x		x
RAMBOURDIN Magalie	Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier			x
RANDOIN Mickaël	chambre d'agriculture de l'Allier		x	
RONGERE Catherine	commune de Mariol		x	
SARRAZIN Rolande	commune de la Ferté Hauterive			x
SAUZE Pascal	agriculteur		x	
SCHERER Dominique	commune de Vichy		x	
SIMON Michel	commune de Bessay			x
TAMIAN Loïc	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Allier	x		
THEUIL Jean-Christophe	agriculteur			x

Estelle COURNEZ, directrice du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier), après l'accueil des participants, présente le contexte des groupes de travail :

Le CEN Allier assure l'animation des sites Natura 2000 du Val d'Allier 03 depuis 2003 (sites Val d'Allier Sud, Val d'Allier Nord et Val d'Allier bourbonnais).

Comme évoqué lors du dernier Comité de pilotage Natura 2000 du 10 décembre 2014, le Conservatoire engage en 2015 un travail de réactualisation du document d'objectifs (Docob) de ces sites. C'est dans ce cadre que sont organisés ces groupes de travail consacrés à l'évolution des milieux naturels sur la plaine d'Allier et sur les orientations de gestion sur le Domaine public fluvial et sur les parcelles riveraines.

Ces trois rendez-vous doivent permettre d'échanger ensemble sur l'évolution passée et à venir du territoire. Ils constituent l'occasion de réfléchir collectivement aux orientations de gestion et aux actions à mettre en œuvre pour préserver le patrimoine naturel du val d'Allier, tout en tenant compte des activités économiques et des particularités locales du territoire.

1- Rappels et historique

Estelle COURNEZ, rappelle que l'objectif de Natura 2000 est de préserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles des territoires. Deux directives européennes, appelées « Oiseaux » et « Habitats », listent les espèces et les habitats naturels rares et/ou menacés en Europe. Elles imposent aux Etats-membres de recenser les zones où se trouvent ces espèces et ces habitats. L'ensemble de ces zones forme le réseau Natura 2000.

L'ensemble de la rivière Allier, ses abords et sa plaine alluviale, est classée Natura 2000 dans le département de l'Allier, au titre des deux directives Oiseaux et Habitats. Quelques communes du Puy-de-Dôme et de la Nièvre sont aussi concernées.

On dénombre 3 sites Natura 2000 (le val d'Allier sud et le val d'Allier Nord, le Val d'Allier Bourbonnais). Au total, près de 20 000 ha sont ainsi concernés par Natura 2000.

Les documents d'objectifs (DOCOB) constituent les documents de référence pour la gestion des sites Natura 2000. Ceux des sites du val d'Allier 03 ont été validés par le comité de pilotage en 2001 et 2002. Leur programme d'action prévoit 79 mesures de gestion qui s'articulent autour de 3 principaux objectifs :

- ⇒ Favoriser le maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité ;
- ⇒ Favoriser le maintien ou le retour d'activités humaines adaptées ;
- ⇒ Informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel.

Aujourd'hui il est nécessaire de réactualiser ces Docob, denses et anciens.

A travers ces premiers groupes de travail, il est donc nécessaire de déterminer les objectifs, les outils et mesures qui doivent constituer le prochain Docob regroupant les 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier. Préalablement il est donc important de partager ensemble des constats sur l'évolution du Val d'Allier, afin de pouvoir déterminer de façon concerté les prochains objectifs.

2- Evolution des paysages

a. Etude diachronique des végétations

Violaine LAUCOIN présente le constat fait par le CEN Allier sur ces 20 dernières années. L'impression générale va plutôt vers une fermeture des milieux, vérifiée par des archives photographiques de différents points de vues en bordure d'Allier (ex : Pont de Chatel).

Afin de valider ce constat et de mieux appréhender l'évolution de l'écosystème alluvial dans sa globalité, le CEN Allier a mené en 2013 une étude diachronique de l'évolution de la végétation.

Cette étude diachronique a permis au travers l'étude des photographies aériennes anciennes d'apprécier l'importance de la fermeture des milieux. Quatre années de campagnes ont été jugées nécessaires pour

appréhender les différentes évolutions : 1946, 1983, 2000 et 2009. La campagne de 1946 a été complétée par des photos de 1949 lorsqu'elles étaient inexistantes. Ces dates correspondent à la période d'après-guerre où les techniques agricoles et industrielles évoluent et où les mutations agricoles commencent à se faire sentir, 1983 illustre une époque de pleine expansion des différentes activités agricoles et industrielles mais également l'arrêt d'autorisation d'exploitation de granulats dans le lit mineur. Enfin, 2000 et 2009 correspondent à une période récente où les activités sur le Val d'Allier sont davantage réglementées (exploitation de granulats notamment) et où la protection des milieux naturels de l'écosystème alluvial prend de l'ampleur (réserve naturelle nationale, sites Natura 2000, etc...). Les photographies ont été récupérées via le site de l'IGN pour la campagne de 1946, via la DREAL pour celles de 1983 et via le SIEL (Système d'Information et d'Evolution du Lit de la Loire) pour celles de 2000 et 2009.

Le périmètre sur lequel a porté l'étude correspond à l'emprise des deux sites de la directive habitats (« Val d'Allier Sud », 1940 ha, et « Val d'Allier Nord », 4600ha), augmenté sur certain secteur avec le périmètre du site « Val d'Allier Bourbonnais », afin de suivre l'évolution du tracé de l'Allier. A l'inverse, sur certains secteurs les limites ont été ajustées à la largeur du périmètre définie par le SIEL, parfois plus restreinte que celle des sites de la directive habitats. Le périmètre d'étude total représente ainsi une surface de 6766 ha.

Seuls les milieux dits fermés et ceux dits anthropiques ont été cartographiés. Les milieux ouverts ont été identifiés par défaut de la cartographie des deux précédents et des zones en eau.

Les « milieux fermés » correspondent aux zones où par photo-interprétation on peut repérer des zones de forêts ou d'arbustes denses, des plantations. Le recouvrement de la végétation est compris entre 60 et 100 % puisque les surfaces au recouvrement inférieur ne sont pas cartographiées.

Les « Milieux anthropiques » font pour leur part référence aux zones de culture, zone urbaine, jardins, chemin, route, gravière, plateforme d'extraction, zone de dépôt, plan d'eau.

L'étude a permis de confirmer une fermeture générale des milieux entre 1946 et 2009. Les milieux fermés représentaient un peu plus de 10% en 1946, ils représentent en 2009 plus de 40%. Si on regarde l'évolution sur trois tronçons de l'Allier, on se rend compte que l'évolution est sensiblement la même du nord au sud sur le département de l'Allier. Ainsi entre Mariol et Varennes sur Allier (tronçon Sud) les milieux fermés passent de 10 % à 40%, entre Varennes sur Allier et Moulins (tronçon central) ils augmentent de 8 à 25 % et enfin entre Moulins et Château sur Allier (tronçon Nord) ils évoluent de 20 à 40%. On peut noter que sur ce secteur l'évolution est la moins importante, c'est aussi dans cette zone que les milieux fermés sont plus nombreux dès 1946.

On constate donc une réelle fermeture des milieux. Si on remonte au-delà de 1946, des documents historiques permettent d'établir que les milieux fermés étaient très peu présents, estimés à de 10% depuis au moins les années 1750, soit un niveau extrêmement bas. L'augmentation des milieux fermés peut donc être considérée comme récente et quasiment exponentielle. La question qui se pose aujourd'hui et de savoir quelle sera l'évolution future (accroissement exponentielle, équilibre naturel, ...) et de déterminer l'équilibre que l'on souhaite (fermeture du milieu, maintien de milieux ouverts en mosaïque d'habitats, ...).

b. Cartographie d'habitats

Violaine LAUCOIN présente ensuite la cartographie d'habitats réalisée par le CEN Allier et le CBN Massif Central en 2014 sur les périmètres des trois sites Natura 2000 du Val d'Allier 03. Celle-ci a notamment permis de compléter l'étude diachronique en définissant quels étaient les habitats fermés présents sur le Val d'Allier.

Ainsi les grands types de milieux fermés sont les suivants :

- Fruticée (Fourré arbustif eutrophique à Prunellier, Manteau eutrophique à Prunier porte-cerise,...)
- Forêt alluviale à bois tendre (Peupleraie noire arborée mésophile, Saulaie arborescente riveraine à Saule blanc, Brosse de Saule pourpre, Brosse pionnière à Peuplier noir...)

- Forêt alluviale à bois dur (Chênaie pédonculée Ormaie à Laiche à épis espacés et Ronce glauque, Chênaie frênaie relictuelle, Ormaie Chênaie pédonculée des terrasses alluviales hautes,)
- Autres boisements (Hallier à Ronce bleuâtre, Manteau nitrophile mésohygrophile à Orme champêtre et Fusain d'Europe, Fourré à Clématite vigne blanche et Noisetier, ...)

Les fruticées sont bien présentes sur les trois tronçons de l'Allier (*sud, central, nord cf. partie 2-a.*). Le boisement dominant sur l'ensemble des secteurs est constitué de forêt alluviale à bois tendre. La forêt alluviale à bois dure est néanmoins çà et là installée, le secteur Nord étant celui où elle est la plus présente des trois.

On assiste donc à une reconquête de la forêt alluviale historiquement quasi absente du Val d'allier en Allier. Cela est une vraie richesse, la forêt alluviale formant un corridor écologique peut présent à l'échelle des rivières françaises, par ailleurs ce milieu est propice à de nombreuses espèces animales et végétales (Orme lisse, Vigne sauvage, Castor, Loutre, Milan noir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur...) qui y sont intimement liées à différentes étapes de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, nidification ...).

Néanmoins cela soulève la question de la place des milieux ouverts sur le Val d'Allier, de leur régression rapide.

3- Quelles incidences sur les différents enjeux du territoire ?

a. Incidences sur la biodiversité

Estelle COURNEZ présente les incidences sur la biodiversité.

L'augmentation des milieux fermés entraîne inexorablement une diminution des surfaces des milieux ouverts. Les différents milieux ouverts trouvés sur le Val d'Allier, d'après la cartographie d'habitats menées par le CEN Allier et le CBN Massif central en 2014, sont les suivants :

- Pelouses pionnières (Pelouse vivace à Orpin blanc et *Syntrichia ruralis*, Pelouse annuelle pionnière à Cotonnière des champs et *Epilobe* à fruits courts, Pelouse vivace à *Corynéphore* blanchâtre et *Épervière* de la Loire,...)
- Bancs de sables et de galets (Plages de sables et de galets, Levées de galets à peu près dépourvus de végétation, Bacs et levées de sables à peu près dépourvus de végétation, ...)
- Prairies (Prairie pâturée du lit majeur, Prairie pâturée eutrophique à Ivraie vivace et Crételle à Crête, Prairie pâturée et fauchée collinéenne eutrophique à Pâturin commun et Patience à feuilles obtuses, ...)

Cela entraîne par conséquent la perte d'une mosaïque de milieux, source d'une forte biodiversité. Il est à noter qu'au même titre que les forêts alluviales, certains habitats ouverts sont des habitats d'intérêt communautaire, et pour cette raison identifiés comme des habitats à préserver dans les Documents d'objectifs.

b. Incidences sur les écoulements

Estelle COURNEZ présente brièvement les enjeux d'une fermeture du milieu sur les écoulements.

La fermeture des milieux peut entraîner une réduction du volume d'eau stockable des zones d'expansion de crue au niveau du lit moyen. Un rehaussement potentiel de la ligne d'eau (de plusieurs dizaine de centimètres) est aussi une conséquence probable de cette fermeture. Une étude à ce sujet est en cours de réalisation par la DREAL.

Cet enjeu soulève la question des risques pour les biens, les infrastructures et les personnes. Il faut donc qu'il soit intégré au Documents d'objectifs.

c. Incidences sur la mobilité de la rivière et la ressource en eau

Estelle COURNEZ précise que la rivière a besoin d'éroder latéralement ses berges pour limiter l'enfoncement du lit. Si les berges sont boisées, elles deviennent plus difficiles à éroder. Cela peut aussi amener à une certaine stabilisation du lit. Tout cela aurait différentes conséquences, notamment au niveau de la ressource en eau. Si un enfoncement du lit est observé, alors à terme puiser de l'eau potable dans les captages en pourtour de l'Allier deviendra difficile car la nappe sera trop basse. Il est à noter que 2/3 des habitants de l'Allier sont alimentés par cette nappe.

d. Incidences sur les paysages

Estelle COURNEZ ajoute que bien que cela puisse sembler secondaire, cela entraîne une forte modification du paysage. Or les paysages sont des entités faisant entièrement partie du patrimoine culturel local, et les habitants y sont souvent attachés. Bien que Natura 2000 soit un programme dont la vocation première est la préservation de l'environnement, l'objectif est aussi de prendre en compte les aspects sociaux culturels et économiques et à ce titre cet enjeu mérite d'être soulevé et éventuellement pris en compte dans le Docob.

4- Les facteurs d'entretien des milieux ouverts

Estelle COURNEZ passe en revue les différents facteurs qui ont pu être identifiés comme cause à cette modification du milieu de 1750 à nos jours :

- Diminution des fréquences de crues depuis 1943 et de leurs importances, donc diminution de la régénération des milieux par les crues. De 1900 à 1950, une crue décennale ou trentennale (correspondant à 2003) était observée chaque année, balayant le lit moyen.
- Diminution de la mobilité de l'Allier.
- Diminution du pâturage.
- Baisse de l'entretien des zones ouvertes par les Hommes (débroussaillage des rejets de pâturage, des épines, ...).
- Diminution des populations de lapin qui entretenaient le milieu (consommation notamment des pousses de certains ligneux comme les épines).

Les échanges mènent à la conclusion qu'aujourd'hui on ne peut agir directement que sur deux facteurs : le pâturage et l'entretien par les Hommes. On peut agir de façon indirecte sur la mobilité de l'Allier en limitant les enrochements voir en les supprimant par endroit quand cela est possible en fonction des enjeux sur la zone.

Si la nécessité de maintenir des milieux ouverts est partagé par tous, il faut maintenant déterminer les moyens à mettre en place, cela revient à voir comment agir sur ces différents facteurs, et voir si d'autres peuvent être identifiés.

5- Calendrier prévisionnel

Violaine LAUCOIN présente le planning à venir.

Différents groupes de travail seront organisés en septembre/octobre 2015 par rapport aux :

- Actions liées à la mission d'animation Natura 2000, coordination des politiques publiques
- Actions de communication, sensibilisation, valorisation
- Actions de connaissance, suivis des milieux naturels et des espèces

A l'automne 2015 sera entamée la remise à jour du Docob. Celui-ci devrait être validé par un Copil début 2016.

Echanges et remarques :

Avermes – 23 juin 2015 – secteur Nord

Mr BOULLE se pose la question de la richesse de l'apport de la forêt alluviale. Sans remettre en cause sa valeur, il souligne la régression observée de la faune liée aux milieux ouverts, notamment certaines espèces d'oiseaux. Il appuie sur le fait que la fermeture totale du milieu c'est le risque de voir disparaître certaines espèces. La question est de savoir ce que l'on souhaite. Le pâturage est un moyen de maintenir les milieux ouverts mais pas d'agir sur les fourrés d'épines.

Mr PEYRET souligne que ce qui pose question c'est bien la vitesse de fermeture qui ne semble pas progressive mais exponentielle.

Mr TAMIAN pense qu'il y a différentes questions à se poser : quel est l'intérêt pour la biodiversité, quel est l'intérêt par rapport aux crues et le rôle des milieux fermés dans ce contexte, quel est l'intérêt par rapport à la ressource en eau. Il souligne que la fermeture des milieux entraîne une augmentation des problèmes d'embâcles (discontinuité par rapport à la trame bleue, problème par rapport aux infrastructures,...) mais que les milieux fermés peuvent aussi jouer un rôle positif en limitant la vitesse des crues.

Mr PEYRET précise que de plus en plus d'embâcles sont observés au niveau des infrastructures. Par ailleurs une dévégétalisation totale a été effectuée en 2011 au niveau du Pont de Regemorte à Moulins, aujourd'hui cette zone c'est complètement refermée. En amont et aval des infrastructures il y a un vrai enjeu par rapport à la sécurité des biens et des personnes et des travaux sont nécessaires avant les crues. Il cite l'exemple des actions de dessouchage et hersage effectuées au niveau d'Orléans, qui sont très structurantes pour le milieu mais effectuées pour des raisons de sécurité.

Mr TAMIAN se pose la question du lien qu'il pourrait y avoir entre les espèces exotiques envahissantes et la forêt alluviale et notamment si celle-ci pourrait limiter l'expansion de la Renouée du Japon par exemple.

Mme LAUCOIN lui répond que même s'il est difficile d'affirmer l'impact ou non de la forêt alluviale sur les espèces exotiques envahissantes, il y a des zones en bordure d'Allier où on constate une densité forte de Renouée en strate arbustive de forêts alluviales et donc la forêt alluviale n'a pas l'air de faire plus barrage que les milieux ouverts à la Renouée.

Mr BOULLE demande à ce que l'on agisse avant la fermeture totale des milieux. Il précise qu'il n'est pas question d'enlever de la forêt alluviale mais bien de maintenir des milieux ouverts dans les zones où ça peut encore l'être (les sites de La Grande Garenne ou des Quériaux à Varennes sur Allier ou l'île de Ray à Aubigny par exemple). Ces différentes zones, pas forcément très grandes pourraient servir de zones teste pour le maintien de l'ouverture en mettant en place des actions pour limiter la pousse des épines notamment.

Mr TAMIAN souligne l'impact positif que lui semble avoir la forêt alluviale en cas de crue et par rapport à la qualité de l'eau. En effet la forêt alluviale étant entre les cultures et la rivière elle peut avoir l'intérêt de limiter la dérive des pesticides par rapport à la rivière. Il se pose la question de l'effet de la forêt alluviale sur le volume de la rivière, car plus de ligneux, c'est aussi plus de pompage d'eau, et de l'effet sur l'érosion des berges. Enfin sur la question de l'augmentation des sangliers il précise que l'augmentation seule de la forêt alluviale n'est pas la seule raison, mais plutôt le croisement entre l'augmentation des milieux fermés et l'augmentation des grandes cultures. L'espèce a ainsi « le gîte et le couvert ».

Mme GOMBERT souligne que par rapport aux différents enjeux exposés, l'objectif de l'équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés, et ainsi le maintien d'une mosaïque d'habitats, semble celui répondant le mieux aux différentes problématiques.

Mme GALLET est aussi d'accord sur le fait que le pâturage soit l'idéal pour limiter l'expansion des milieux fermés.

Mr PEYRET informe l'assemblée qu'une étude a été menée au niveau de certaines forêts de production et que sur 200 ans, un doublement de la production en bois a pu y être observé. La cause de cette augmentation est l'augmentation de CO2 dans l'air ainsi que l'augmentation de la température qui augmente la rapidité de production de bois. Cette modification est donc à lier aux changements globaux. Bien que cette étude ait été faite en forêt de production, des études en dynamique forestière vont dans le même sens. Sans faire de raccourci hasardeux et de conclusion trop active, on peut tout de même penser que l'augmentation des ligneux en bord d'Allier peut aussi être liée à ce facteur plus général, la disponibilité en CO2 favorisant la croissance des ligneux. Dans l'optique où des actions retenues consisteraient à agir sur des zones de ligneux (notamment les épines), une des valorisations des rémanents pourrait être le bois de chauffage et les plaquettes.

Mr PEYRET souligne le fait que l'on ne pourra pas agir partout et qu'il faudra identifier des zones d'interventions prioritaires, peut être en prenant plusieurs entrées : l'aspect biodiversité, l'aspect risque (infrastructure, captage, ...) l'aspect maintien du pâturage/de l'agriculture pour maintenir des francs bords pâturés.

Mme GALLET souligne que le pâturage peut aussi être un plus sur l'aspect sociaux culturel, car le pâturage fait aujourd'hui entièrement partie du paysage de l'Allier, et donc du « paysage » à maintenir. Par rapport aux lapins, elle partage le constat de la disparition de ceux-ci, en effet étant agricultrice, elle constate qu'en 9 ans alors qu'elle avait des dégâts de lapins réguliers, elle n'en a plus aujourd'hui.

Mr PEYRET ajoute par rapport aux lapins qu'il y a aujourd'hui des zones totalement blanches mais aussi des zones à très fortes concentration autour des agglomérations. Il informe l'assemblée que des actions de reprises sont organisées par endroit avec la Fédération de Chasse afin de déplacer certains individus des pourtours des agglomérations vers des zones où il a disparu.

Mr BOULLE précise à ce sujet que la réintroduction de lapin est quelque chose de complexe, en effet cela nécessite au préalable d'avoir mis en place des garennes artificielles dans le site de réintroduction et d'avoir attrapé toute la famille. Il faut aussi un équilibre particulier entre mâle et femelles réintroduits et qu'il y est suffisamment de jeunes.

Mr PEYRET propose que dans le cadre du Docob cela puisse être tenté par endroit, éloignés des zones de culture.

Mr TAMIAN n'est pas opposé à cela mais souligne quand même le fait qu'il ne faut pas jouer aux apprentis sorcier.

Créchy – 23 juin 2015 – secteur sud

Mr SCHERER et Mme FONTVERNE partage le constat de fermeture du milieu, notamment autour de Vichy.

Mr SAUZE insiste sur le fait que le maintien de zones de replis en cas de crues, est un enjeu majeur pour le maintien du pâturage en bord d'Allier. Une des actions proposée pourrait être l'achat de zones de replis mais cela soulève une difficulté foncière face au maïsiculteur.

Mme FONTVERNE précise que dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier alluvial et d'un projet de parc péri urbain, il est fixé comme objectif de mettre à place du pâturage notamment au niveau de la boucle des îles.

Chatel de Neuvre – 29 juin 2015 – secteur central

Un questionnement général est posé concernant l'évolution de la fruticée. Se pose la question de savoir quel est le stade d'évolution de cette végétation et quel est son devenir.

La question se pose de la différence entre Loire et Allier, en termes de fermeture du milieu. Différentes personnes se demande si cela est à rattacher à une différence de débits. Mme COURNEZ précise que c'est plus certainement dû à un usage agricole historique et actuel différent aux abords des deux cours d'eau.

Les personnes présentes soulèvent de façon générale la problématique au niveau des ouvrages d'art mais pas seulement : les embâcles peuvent venir de plus en amont, la question du boisement se pose donc plus largement que la zone des ouvrages.

Faisant écho aux échanges ayant eu lieu lors du groupe de travail à Avermes, la question de la réintroduction du lapin afin de maintenir des milieux ouverts est posée à l'assemblée. Il n'y a pas d'opposition particulière dans l'assemblée à tester cela dans la mesure où cela se fait de façon concertée. Cette expérimentation pourrait en effet être menée avec l'appui technique de la Fédération de la Chasse de l'Allier, de la RNN du Val d'Allier si des sites en son sein semblent pertinent à l'expérimentation, et de la DDT qui pratique déjà cela dans certaines conditions avec la FDC03.

Mr DEJAIFVE fait remarquer que la végétation plus luxuriante peut être la conséquence de la nature des sédiments qui n'est plus la même, ils sont plus limoneux, plus riches.

L'assemblée souligne de façon générale la nécessité d'aider les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer afin de maintenir le pâturage en bord d'Allier.

Les usagers du bord d'Allier et les maires soulignent un important problème de déconnexion de la population à la rivière. Derrière cela c'est la problématique de l'accessibilité à la rivière qui est soulevée. En effet la fermeture générale des milieux et des paysages rendent plus difficile le cheminement des riverains vers l'Allier. Pour les maires et usagers il est donc important de maintenir ou recréer par endroit des accès vers la rivière.

Mme BRENON souligne un manque de moyen pour soutenir les agriculteurs, les MAE sont insuffisantes.

Mr BOULLE précise que les zones ouvertes par le pâturage sont des zones avec une forte diversité d'oiseaux. Il faut donc maintenir ces zones. Pour cela il faudrait remettre en place par endroit du pâturage ovin ou bovin couplé avec un entretien raisonné par l'Homme.

Mr DUCROUX rappelle que les objectifs de Natura 2000 et des usagers vont dans la même direction. L'enjeu montré par tous est le maintien d'une mosaïque d'habitats.

Mr PEYRET propose que les enjeux soient localisées et « classés » : des zones où il n'y a plus d'enjeux de restauration possible, des zones à enjeux moyens où il faudrait rechercher si des agriculteurs sont intéressés par la mise en place de pâturage, des zones à enjeux patrimoniaux en voie de fermeture où on pourrait trouver des exploitants qui souhaitent s'installer. Il faut connaître et identifier ses zones.

L'assemblée s'entend sur le fait qu'il faut localiser les zones à enjeux. Pour se faire le CEN propose de faire une cartographie en localisant les zones où des actions pourraient être mises en place. Cette cartographie permettrait de définir des zones d'intervention prioritaire, de définir des champs d'expérimentation qui permettraient de mieux comprendre la dynamique. Cette cartographie pourrait être croisée avec les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou maintenir leur activité. Elle sera proposée en groupe de travail en septembre ou octobre 2015. Elle permettra d'imaginer des actions pilotes qui pourraient selon le résultat être reconduites dans d'autres zones. Pour ce qui est de l'introduction du lapin, c'est une expérimentation qu'il pourrait être intéressant de mener avec notamment l'appui technique de la Fédération de chasse.

Suite à un questionnaire des usagers du Val d'Allier et maires présents concernant la coordination de la réactualisation des Docobs et celle du plan de gestion de la RNN du Val d'Allier, notamment au sujet de la mise en place de pâturage, Mr DEJAIFVE précise qu'il n'y a pas d'opposition de la part de la réserve à ce type d'action.

CONCLUSION

Le CEN Allier propose de réaliser dans le courant de l'été une cartographie pré localisant :

- **des zones où le pâturage est à maintenir**
- **des zones où le pâturage est à réintroduire**
- **des zones où diverses expérimentations pourraient être mises en place (réintroduction du lapin,...).**

Cette cartographie doit permettre de proposer les objectifs, les lieux et les modalités de gestion en bord d'Allier dans le cadre de la réactualisation des Docobs.

Cette cartographie sera une base de travail pour les futurs groupes de travail courant septembre/octobre 2016. Elle devra donc être si besoin complétée et/ou modifiée et validée à cette occasion.

Réactions complémentaires suite à l'envoi par mail du compte rendu :

Suite à la lecture du compte-rendu des ateliers N2000 organisés en juin sur le val d'Allier, différents acteurs n'ayant pu participer aux groupes de travail ont souhaité apporter des compléments et/ou remarques complémentaires aux échanges.

Julien SAILLARD (CEN Auvergne) : *« Je souhaitais réagir sur deux incidences du développement des boisements que vous évoquez et qui me paraissent inexactes ou pas aussi affirmatives en tout cas. Concernant les écoulements, l'incidence « La fermeture des milieux peut entraîner une réduction du volume d'eau stockable des zones d'expansion de crue au niveau du lit moyen. » est inexacte. D'abord les zones d'expansion des crues se situent essentiellement dans le lit majeur et sont très réduites voire insignifiantes dans le lit moyen. Le rehaussement de la ligne d'eau du fait du boisement est reconnu et est dû à l'augmentation de la rugosité de la section d'écoulement du fait de la végétation. Ce rehaussement traduit une augmentation du volume d'eau dans le lit moyen et non une réduction. Il peut donc effectivement conduire à des débordements dans la plaine d'inondation pour des crues de fréquence inférieure. Donc s'il y a des enjeux humains ou économiques vulnérables dans la plaine inondable, le boisement du lit moyen a des effets négatifs (ce qui justifie les travaux de déboisement en traversée urbaine). Mais s'il n'y a pas d'enjeu, le boisement va au contraire avoir un effet positif en favorisant le ralentissement des eaux et le stockage dans la plaine inondable, permettant ainsi le retardement et l'atténuation du pic de crue plus en aval.*

Concernant la mobilité, l'incidence « Si les berges sont boisées, elles deviennent plus difficiles à éroder. Cela peut aussi amener à une certaine stabilisation du lit. » est exacte pour des petits cours à moindres puissance ou des cours d'eau à berges plus cohésives mais n'est pas aussi affirmative pour l'Allier dont les berges très peu cohésives peuvent être érodées même en présence d'un couvert forestier. Le boisement a peut-être un effet sur l'érosion mais difficile à évaluer et il me paraît en tout cas très délicat d'y rattacher la stabilisation et l'enfoncement du lit alors que ces dysfonctionnements sont d'abord dûs aux extractions et aux protections de berge. »

Grégory ANGLIO (ONEMA SD58) : *« Un certain nombre de constats sont partagés à l'échelle du BV, notamment au sein des différents SIC (intérêt forêts alluviales et milieux ouverts, permettre la dynamique et mobilité du fleuve) et beaucoup d'actions envisagées sont comparables à l'échelle du BV. Ce souci de cohérence doit guider l'ensemble des actions pour garantir l'impact effectif des mesures prises au profit de chaque site pris individuellement.*

Pour le Natura 2000 "Val d'Allier-03" (dont au passage près du 1/4 du site Val d'Allier Nord est situé dans la Nièvre et en prolongement direct par exemple avec celui du Bec d'Allier), le succès de certaines actions ne peut être envisagé qu'au travers d'actions cohérentes (qu'il s'agisse des actions de connaissance ou des actions de gestion entreprises qui doivent nécessairement s'inscrire dans une logique intégrant la notion de "Trame Bleue (et Verte)".

Il serait ainsi risqué, voire vain, d'envisager par ex, une reconquête des milieux ouverts, une gestion des espèces sans prendre en compte un périmètre cohérent d'un point de vue fonctionnel. Cette logique prévaut déjà globalement, mais aurait intérêt à être amplifiée par souci d'efficacité ».